

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

Le 21 février 2017

Procès-verbal de la **séance ordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tenue le **mardi 21 février 2017, à 19 h 30**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de monsieur René Dion à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

DION, René	Président
BÉDARD, Nancy	Commissaire représentant des parents
BRASSARD, Bernard	Commissaire
GIROUX, Claude	Commissaire
HUDON, René	Commissaire
LIZOTTE, Dominique	Commissaire
ASSELIN, Marie-Claude	Directrice générale
CHOUINARD, Martine	Secrétaire générale

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, monsieur René Dion, déclare la séance ouverte.

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Brassard et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017.
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017.
6. Dénonciation d'intérêts.
7. Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016-2017.
8. Adoption des calendriers scolaires de la formation générale des adultes pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.
9. Approbation du compte de dépenses du président.
10. Communication du président.
11. Communication de la direction générale.
12. Questions et commentaires des commissaires.
13. Levée de la séance.

CE-16/17-043

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2017**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017 est parvenu aux membres du comité exécutif dans les délais prescrits par la Loi;

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Bédard et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017 soit approuvé tel que déposé.

CE-16/17-044

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2017**

La secrétaire générale dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 31 janvier 2017. Tous les suivis ont été faits.

**6. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS**

Madame Martine Chouinard rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

**7. NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016-2017**

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que pour chaque année financière, la Commission scolaire nomme parmi les membres d'une corporation professionnelle de comptables mentionnée au Code des professions un auditeur externe qui produit un rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les modalités prévues à la politique et règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;

CONSIDÉRANT la résolution CE-15/16-043 octroyant un contrat de 3 ans au cabinet Mallette Société de comptables professionnels agréés pour un montant de 126 000 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 21 février 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Dominique Lizotte et résolu :

- que le cabinet Mallette Société de comptables professionnels agréés soit retenu pour l'audit des livres de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour l'année scolaire 2016-2017, et ce, au prix prévu dans la soumission au montant de 42 000 \$ avant les taxes.

CE-16/17-045

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. ADOPTION DES CALENDRIERS SCOLAIRES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020**

CONSIDÉRANT l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relativement aux calendriers scolaires des centres d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT le règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation lancée le 17 janvier 2017 auprès des instances concernées (comité de participation commission, syndicat du personnel enseignant);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 21 février 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Giroux et résolu d'adopter les calendriers scolaires annexés à la présente pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

CE-16/17-046

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU PRÉSIDENT**

Le président n'a pas présenté de compte de dépenses.

**10. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

Il n'y a aucune communication.

**11. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- Mme Marie-Claude Asselin informe que les travaux de reconstruction de l'école St-Édouard, suite à l'incendie de décembre 2015, se déroulent bien et que l'échéancier devrait être respecté.
- Mme Marie-Claude Asselin informe du suivi effectué auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en regard de l'événement s'étant produit à l'école Montagnac (bâtiment de la Montagne) suite à l'inversion de tuyaux.
- Mme Marie-Claude Asselin informe de la planification des travaux à venir pour l'agrandissement de l'école du Boisé.

**12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

- M. Claude Giroux questionne l'avis de concours paru pour un opérateur en reprographie alors qu'il avait été mentionné qu'il y aurait abolition d'un poste de travail. Madame Asselin précise qu'il n'y a pas eu d'engagement formel à l'effet de ne plus faire d'embauche mais plutôt qu'il y aurait une analyse faite quant à l'obligation de remplacer, en tout ou en partie, lorsqu'un employé quitte à la retraite.

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

- Monsieur Bernard Brassard questionne le profil recherché pour la banque d'opérateur en reprographie. Mme Asselin répond que c'est le même profil que pour un poste régulier.
- Mme Nancy Bédard questionne le taux d'occupation des services de garde lors des journées de tempête. Mme Marie-Claude Asselin souligne que le service de garde est un service fort apprécié et très prisé par les parents lors des journées de tempête. La vérification avait été effectuée l'année dernière et un bon nombre d'élèves était présent dans les services de garde.
- Mme Nancy Bédard questionne à savoir pourquoi le personnel des services de garde est requis de travailler lors des journées de tempête alors que les autres membres du personnel ne le sont pas. Mme Marie-Claude Asselin explique que la décision de fermeture des établissements est prise notamment en fonction du transport scolaire et de la sécurité des élèves. Pour les services de garde, les parents ont la responsabilité de transporter leurs enfants et c'est un service offert pour répondre aux besoins des parents.
- Monsieur Claude Giroux questionne à savoir pourquoi le personnel des services de garde est requis au travail lors des journées de tempête et que les autres membres du personnel sont dispensés de travail. Mme Marie-Claude Asselin indique certaines contraintes conventionnées. Ce sujet est toutefois une préoccupation d'avenir.
- Mme Dominique Lizotte questionne la procédure de prise de décision lors des journées de tempête. Mesdames Marie-Claude Asselin et Martine Chouinard précisent le mode de fonctionnement :
  - Rencontre la veille pour prendre acte de la situation à partir des différents sites disponibles (environnement canada, météo média, conditions routières, spécialiste en météo, Hydro-Québec).
  - Dès 4 heures du matin :
    - Vérification de sites Internet : environnement canada, météo média, conditions routières, Hydro-Québec.
    - Vérification auprès de certaines compagnies de transport pour certaines parties du territoire qui sont plus vulnérables notamment à cause de la géographie.
    - Vérification auprès des municipalités pour l'état de déneigement notamment : Lac-Beauport, Ste-Brigitte-de-Laval, Ile D'Orléans, Côte-de-Beaupré, etc.
    - Discussion avec le ministère du Transport pour vérification de situations particulières à prendre en considération.
    - Discussion avec une personne spécialisée pour les prévisions météorologiques.
    - Discussion avec une personne responsable de vérifier le site Hydro-Québec pour vérifier s'il y a des pannes d'électricité sur le territoire.
    - Discussion avec les autres commissions scolaires concernant leur positionnement et leurs observations.
  - Décision prise par la direction générale vers 6 heures le matin, en fonction des informations obtenues.

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

Il est précisé que lors de la dernière journée de fermeture, soit le 8 février dernier, toutes les prévisions indiquaient des conditions difficiles pouvant avoir un impact sur la sécurité des enfants :

- ✓ accumulation de neige pendant la nuit et déneigement difficile dans plusieurs secteurs occasionnant ainsi un risque important entre autres pour les marcheurs
- ✓ pluie verglaçante et grésil entre 6h00 et 8h00 le matin rendant les conditions difficiles pour les transporteurs scolaires dès l'entrée le matin et un risque pour la sécurité des enfants
- ✓ de par les prévisions annoncées cela aurait pu occasionner des pannes d'électricité dans plusieurs établissements (à titre d'exemple lors de la première tempête de l'hiver le 1<sup>er</sup> décembre 2016), ayant obligé plusieurs établissements à préparer et fournir des repas aux élèves ayant des repas chauds.

Dans les circonstances, la décision de fermeture fut prise.

- Monsieur René Hudon questionne l'intention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en regard de l'obligation de fréquentation scolaire jusqu'à 18 ans en vue de réduire le décrochage scolaire. Il suggère de questionner et d'identifier les causes à ce décrochage scolaire plutôt que de mettre en place rapidement une solution qui pourrait ne pas être adaptée à la situation. Il déplore que les solutions soient mises de l'avant plutôt que de questionner la cause.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

---

René Dion

---

Martine Chouinard